

M. PELLETIER: Je prétends que je puis prouver ce que j'avance.

L'hon. M. DUNNING: Que dit l'honorable député?

M. PELLETIER: Je vais le prouver. Je dirai ceci: le ministère de la Marine n'a pas rempli son devoir, ou le service de l'auditeur général. Permettez-moi de référer le ministre des Transports à la page xxxiii du volume 1 du *Rapport de l'auditeur général* pour l'année terminée le 31 mars 1937. Il y trouvera une liste des fournitures et du matériel de divers sources. Il constatera que ceux du ministère de la Marine sont estimés à \$17,843,282.36 pour 1936-1937, et à seulement \$8,596,794.63 pour l'année précédente. Quand j'ai noté la différence, je me suis abouché immédiatement avec le ministère, pour vérifier la raison de l'accroissement de l'estimation du matériel. J'ai écrit à l'auditeur-général pour lui demander une explication; il m'a répondu que chaque année, il avait demandé aux différents ministères de fournir tous les renseignements possibles mais qu'il n'avait pu y arriver avant l'année dernière. J'ai sa lettre dans ma filière.

Pour savoir comment ces chiffres se répartissaient, je me suis adressé au sous-ministre et je regrette de dire que je n'ai pu avoir les renseignements que je désirais. On m'a dit de consulter la fameuse estimation de la Canadian Appraisal Company, qui n'est pas une bonne estimation d'après les chiffres du ministère. J'ai dû faire bien des recherches pour savoir d'une façon exacte à quoi s'appliquait cette augmentation de l'estimation. Quelle est la situation actuelle? La Canadian Appraisal Company a évalué à \$2,249,931.97 certains biens du Gouvernement. Cinq mois seulement auparavant, les fonctionnaires du ministère présentaient à l'auditeur général un inventaire montrant que, d'après leurs calculs, les biens qu'ils avaient en leur possession avaient une valeur d'environ onze millions de dollars, soit une différence d'à peu près \$9,423,000. Il doit certainement y avoir une explication. Le ministre des Finances sourit, mais je suis sûr qu'il ne le ferait pas s'il égarait un dollar canadien. Il en demanderait un compte exact. Pourquoi un renseignement complet n'a-t-il pas été fourni à l'auditeur général relativement à du matériel que les contribuables paient ou, s'il a été fourni, pourquoi l'auditeur général n'a-t-il pas fait au Parlement un compte rendu exact de ses rapports avec le département? Le blâme doit retomber sur le département de la Marine ou sur l'auditeur général; c'est pour cela que j'ai dit que le ministre n'avait que récemment pris charge de son département et qu'il ignorait peut-être

les négociations en cours. Il se peut qu'il ait ignoré que son département ne faisait pas un rapport complet à l'auditeur général. Je soutiens que chaque département a le devoir de fournir des renseignements précis à l'auditeur général et qu'il ne peut y avoir d'excuse à une augmentation de huit millions de dollars en une seule année sans que l'on donne une explication satisfaisante. C'est pourquoi j'ai dit que je désirais que le ministre soit certain qu'il se rendait compte de ce qu'il entreprenait lorsqu'il a dit que la chose avait été faite par un ministre précédent. Je l'ai dit en toute bienveillance envers le ministre et il m'a répondu qu'il en savait beaucoup plus que moi sur le chenal du Saint-Laurent. C'est possible, et s'il en est ainsi, j'espère qu'il pourra nous donner une explication convenable des rapports inexacts qui ont été communiqués à la Chambre par le département de la Marine.

L'hon. M. HOWE: L'explication est simple, je pense. Le ministère des Transports se compose, comme l'honorable député s'en souvient, de deux départements entiers et de quelques services d'un troisième. Pour ce qui est de l'inventaire déposé par l'auditeur général, il représente le coût de diverses fournitures. La dépréciation n'est pas débitée dans les livres du gouvernement. Une drague achetée en 1900...

M. PELLETIER: Pardon, un instant...

M. le PRÉSIDENT: À l'ordre.

L'hon. M. HOWE: Sans en être bien sûr, je crois cependant que l'auditeur général obtenait il y a quelques années une estimation d'un service du ministère. Naturellement, le ministère des Chemins de fer possédait presque autant de matériel flottant que celui de la Marine, et le service de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale possède aussi un actif très considérable d'outillage. Je présumerais que l'inventaire révisé du ministère des Transports est parvenu à temps à l'auditeur général pour en tenir compte. Il n'aurait pas pu lui parvenir bien plus tôt parce que le ministère a été réorganisé il y a à peine plus d'un an.

M. PELLETIER: Le ministre avoue qu'il n'en sait rien, ou qu'il ne saurait en donner d'explication. Je lui apprendrai donc que cela vient du fait qu'il n'y eut jamais d'inventaire de cet outillage particulier en main avant l'année 1936. C'est ce qui me fait dire que les deniers des contribuables sont immobilisés en propriété et en équipement dans les chantiers de Sorel sans inventaire convenable fourni à l'auditeur général, qui doit rendre compte au Parlement de toutes les marchandises en main qui appartiennent à la population canadienne.